



## SYND. GEN. AGROALIMENTAIRE CFDT DE L YONNE ET DE LA NIEVRE (SGA 589) 2020

### Compte de résultat

#### Charges

	2020	2019
Charges d'exploitation (I)	3 831,13 €	8 400,10 €
Achats	327,28 €	107,34 €
Autres charges externes	1 656,40 €	2 812,87 €
Autres services extérieurs	1 847,45 €	5 227,89 €
Impôts et Taxes	0,00 €	0,00 €
Charges du personnel	0,00 €	0,00 €
Autres charges	0,00 €	252,00 €
Dotations aux amortissements	0,00 €	0,00 €
Charges Financières (II)	36,00 €	35,00 €
Charges Exceptionnelles (III)	0,00 €	0,00 €
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)	0,00 €	0,00 €
<b>Total ( I+II+III+IV )</b>	<b>3 867,13 €</b>	<b>8 435,10 €</b>
<b>Solde créditeur</b>		
<b>Excédent</b>	<b>8 153,81 €</b>	<b>5 267,54 €</b>

#### Produits

	2020	2019
Produits d'exploitation (I)	11 976,26 €	12 762,34 €
Cotisations	11 976,26 €	11 762,34 €
Subventions	0,00 €	0,00 €
Autres produits	0,00 €	1 000,00 €
Transferts de charges	0,00 €	0,00 €
Reprise des amortissements et des dépréciations		0,00 €
Produits Financiers (II)	44,68 €	74,08 €
Produits exceptionnels (III)	0,00 €	866,22 €
Contributions de financement - Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	0,00 €	0,00 €
<b>Total ( I+II+III+IV )</b>	<b>12 020,94 €</b>	<b>13 702,64 €</b>
<b>Solde débiteur</b>		
<b>Déficit</b>		



# SYND. GEN. AGROALIMENTAIRE CFDT DE L YONNE ET DE LA NIEVRE (SGA 589) 2020

## Bilan

ACTIF				
ACTIF IMMOBILISE				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Actif incorporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif corporel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Actif financier	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total 1</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
ACTIF CIRCULANT				
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Stocks et Fournitures	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Créances	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total 2</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Disponibilités	57 848,31 €	0,00 €	57 848,31 €	49 168,54 €
<b>Total 3</b>	<b>57 848,31 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>57 848,31 €</b>	<b>49 168,54 €</b>
	Brut	Amort./Dep.	Net	N-1
Comptes de régularisation	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total 4</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Actif</b>			<b>57 848,31 €</b>	<b>49 168,54 €</b>

PASSIF		
FONDS SYNDICAUX		
	Net	N-1
Fonds Propres		
Fonds syndicaux sans droit de reprise)	0,00 €	0,00 €
Ecart de réévaluation)	0,00 €	0,00 €
Réserves)	17 901,77 €	12 634,23 €
Report à nouveau)	31 174,83 €	31 174,83 €
Résultat)	8 153,81 €	5 267,54 €
Autres fonds syndicaux	Net	N-1
Fonds syndicaux avec droit de reprise)	0,00 €	0,00 €
Ecart de réévaluation)	0,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement sur biens non renouve)	0,00 €	0,00 €
<b>Total 1</b>	<b>57 230,41 €</b>	<b>49 076,60 €</b>
PROVISIONS		
	Net	N-1
Provisions	0,00 €	0,00 €
<b>Total 2</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
	Net	N-1
Fonds dédiés	0,00 €	0,00 €
<b>Total 3</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
DETTES		
	Net	N-1
Emprunts et dettes auprès d'étab. de crédit	0,00 €	0,00 €
Dettes financières	0,00 €	0,00 €
Dettes diverses	617,90 €	91,94 €
<b>Total 4</b>	<b>617,90 €</b>	<b>91,94 €</b>

	Net	N-1
Compte de régularisation	0,00 €	0,00 €
<b>Total 5</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Passif</b>	<b>57 848,31 €</b>	<b>49 168,54 €</b>

## SYND. GEN. AGROALIMENTAIRE CFDT DE L YONNE ET DE LA NIEVRE (SGA 589)

### *Annexe aux états financiers de l'exercice comptable 2020*

Les états financiers de SYND. GEN. AGROALIMENTAIRE CFDT DE L YONNE ET DE LA NIEVRE (SGA 589) se caractérisent pour l'exercice ouvert le **1er janvier 2020** et clos le **31 décembre 2020** par les données suivantes :

Total du bilan	57 848,31 €
Total des produits	12 020,94 €
Résultat de l'exercice	8 153,81 €

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers de SYND. GEN. AGROALIMENTAIRE CFDT DE L YONNE ET DE LA NIEVRE (SGA 589) :

## **1. Faits majeurs de l'exercice**

### ***1.1 Evénements principaux de l'exercice***

L'exercice 2020, d'une durée de 12 mois couvrant l'année civile, applique le règlement comptable n°2009-10 du 3 décembre 2009 sur les organisations syndicales, issu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant « rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail », et le décret n° 2009 – 1665 du 28 décembre 2009.

### ***1.2 Principes, règles et méthodes comptables***

#### **1.2.1 Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

#### **1.2.2 Méthode générale**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

SYND. GEN. AGROALIMENTAIRE CFDT DE L YONNE ET DE LA NIEVRE (SGA 589) a arrêté ses comptes en respectant le règlement n°99-03 et ses règlements modificatifs, le règlement n°99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ainsi que le règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009 afférent aux règles comptables des organisations syndicales.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### **1.2.3 Comptabilisation des produits et charges**

Les produits perçus par les organisations syndicales sont comptabilisés conformément aux dispositions du paragraphe 222-1 du règlement n°99-03, sous réserve des modalités suivantes prévues pour les cotisations.

Les charges supportées par les organisations syndicales sont comptabilisées conformément aux dispositions du paragraphe 221-1 dudit règlement.

Les droits et obligations attachés à la perception des cotisations sont définis par les statuts de l'organisation, affiliée à la CFDT dont elle applique les dispositions de la Charte de la cotisation syndicale. Les cotisations reviennent en intégralité au syndicat. Elles sont comptabilisées en produits après déduction des versements à d'autres structures.

Les prescriptions spécifiques à la comptabilisation des cotisations sont définies à l'article 2.2.2. du règlement n°2009-10 du 3 décembre 2009.

## 2. Informations relatives au bilan

### *Produits à recevoir*

Produits à recevoir	
Total Produits à recevoir	0,00 €

### *Charges constatées d'avance*

Charges constatées d'avance	
Total Charges constatées d'avance	0,00 €

### *Fonds syndicaux*

Les principaux mouvements sur l'exercice sont les suivants :

Fonds Syndicaux	Montant au 01/01/2020	Augmentation	Diminution	Montant au 31/12/2020
Réserves	12 634,23 €	5 267,54 €		17 901,77 €
Réserves Evénements pluri-annuels	0,00 €			0,00 €
Report A Nouveau	31 174,83 €			31 174,83 €
Résultat	5 267,54 €	2 886,27 €		8 153,81 €
<b>Total Fonds Syndicaux</b>	<b>49 076,60 €</b>	<b>8 153,81 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>57 230,41 €</b>

### **3. Informations relatives au compte de résultat**

#### **3.1 Ressources Annuelles**

SYND. GEN. AGROALIMENTAIRE CFDT DE L YONNE ET DE LA NIEVRE (SGA 589) a enregistré en comptabilité pour 12 020,94 € de ressources annuelles courantes comme le présente le tableau ci-dessous :

<b>Ressources courantes</b>	
Cotisations	46 443,43 €
Reversement de cotisations	34 467,17 €
Subventions	0,00 €
Autres produits d'exploitation	0,00 €
Produits financiers	44,68 €
<b>Total des ressources courantes</b>	<b>12 020,94 €</b>

#### **3.2 Contributions en nature**

SYND. GEN. AGROALIMENTAIRE CFDT DE L YONNE ET DE LA NIEVRE (SGA 589) a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition de 0.0 personnes ETP (équivalent temps plein) et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.

SYND. GEN. AGROALIMENTAIRE CFDT DE L YONNE ET DE LA NIEVRE (SGA 589) a bénéficié au cours de l'exercice d'une mise à disposition d'un local de 0.0 m<sup>2</sup> et cette contribution en nature n'est pas comptabilisée dans ses comptes.